



# Bulletin Officiel

N° 5605 Jeudi 10 Mai 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

MONOPRIX - AGO -	25
SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO -	26
BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA - AGE -	27
POULINA GROUP HOLDING - PGH - AGO -	28

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO -	29-31
MONOPRIX - AGO -	32-33

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP CEA	34
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	34
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	35
MAC EQUILIBRE FCP	36
MAC CROISSANCE FCP	36
MAC EPARGNANT FCP	37

### PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2018/1 »	38
------------------------------------	----

<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	39-40
--	-------

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ATTIJARI FCP CEA
- ATTIJARI FCP DYNAMIQUE

## ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2018

- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV AVENIR

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

**I. Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **II. Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « **BNA Subordonné 2018-1** »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

**Législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**Païement:**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **III. Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Marché des titres :** Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :**

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

##### **➤ Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.**

**La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de BNA Capitaux: [www.Bnacapitaux.com.tn](http://www.Bnacapitaux.com.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.**



**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

**But de l'émission :** ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

**Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2018-01 ».

**Montant :** 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

**Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».**

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.



- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

##### **Durée totale:**

##### Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

##### Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

##### **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

##### **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

#### **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

##### **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

---

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsacom.tn](http://www.macsacom.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE****« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2018-1 ».

**Montant :** **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.



**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT**

**« MONOPRIX »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le jeudi 24 mai 2018 à 10h, à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), à l'avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
- 2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2017 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.
- 3- Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2017.
- 4- Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 5- Affectations du résultat de l'exercice 2017.
- 6- Fixation du montant de jetons de présence.
- 7- Quitus aux administrateurs.
- 8- Renouvellement du mandat des administrateurs.
- 9- Pouvoirs en vue des formalités.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra **le mardi 12 juin 2018 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 – Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2017.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2017.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2017.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2017.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2017.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2017 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2017.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Renouvellement du mandat d'administrateur pour les exercices 2018, 2019 et 2020.
14. Approbation de la vente d'un fonds de commerce (Batam Bardo).
15. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions
16. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**  
**Siège social : Rue Hédi Nouria Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 23 mai 2018 à 11 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Rue du Lac Turkana – 1053 Les Berges du Lac- Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves.
2. Modification corrélative des statuts
3. Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital et la modification des statuts.

Tous les actionnaires sont admis à l'Assemblée sur justification de leur identité.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents destinés à cette Assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des Affaires Juridiques) et ce durant le délai légal.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**POULINA GROUP HOLDING -PGH -**  
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 06/06/2018 à 10H30, au siège de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2017.
- 2) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels au 31/12/2017.
- 3) Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2017.
- 4) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2017.
- 5) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés au 31/12/2017.
- 6) Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2017.
- 7) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 8) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- 9) Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution des dividendes.
- 10) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2017.
- 11) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2017.
- 12) Franchissement de seuil.
- 13) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les projets des résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Projet de résolutions de la Société Magasin Général à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2018.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **12 juin 2018 à 9 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 - Tunis, Tunis sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2017 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2017, l'assemblée générale ordinaire décide :

- d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2017 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2017 ;
- et d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2017 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2017.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2017 :

<b>Rubrique</b>	<b>Montant</b>
Résultat de l'exercice 2017	22 126 692
Résultat reporté des exercices antérieurs	3 134 553
Réserve pour réinvestissements exonérés	(9 000 000)
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>16 261 245</b>
Dividende	8 036 875
<b>Résultat reporté</b>	<b>8 224 370</b>

- Suite -

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,700 DT par action soit 70 % du nominal des actions.

Ce dividende sera mis en paiement à partir .....2018

**Mise aux voix, cette résolution .....**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupes effectuées en 2017 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2017, à raison de 5.000 DT par administrateur.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2017, à raison de 7.500 DT par membre.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Philippe SAUDO et de la Société New Corp et ce pour les exercices 2018-2019 et 2020.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire approuve la fermeture du point de vente (Batam Bardo) et la cession de son fonds de commerce.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

- Suite -

**ONZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire prend acte du dépassement du montant des emprunts approuvés à titre de l'exercice 2017 et entérine cet excédent considéré comme avance sur financement des projets d'investissements 2018 et ce pour une valeur de 13.2 MDT.

Au titre de l'exercice 2018, l'assemblée générale ordinaire approuve la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de 40 MDT destinés au financement du plan d'investissement, dont 13.2 MDT sont débloqués conformément au paragraphe précédent et approuve aussi l'octroi d'hypothèques garantissant ces crédits ainsi que l'engagement de crédits de gestion totalisant la somme en principal de 120 MDT.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

**DOUZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire approuve aussi le consentement d'une caution pour garantir le paiement des crédits d'un montant de cinq millions de dinars au profit de la Société BHM Promogro et la Société Centrale Magasin Général.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

**TREIZIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

**Mise aux voix, cette résolution .....**

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT**  
**« MONOPRIX »**  
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Projet de résolutions de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2018.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au JORT N° ... du .../05/2018 et par des communiqués publiés aux journaux de .....et .....du ..../05/2018.

De ce fait elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, et peut donc valablement délibérer.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers de la SNMVT et les états financiers consolidés de l'exercice 2017, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels, les états financiers consolidés, au 31 décembre 2017, faisant ressortir pour l'exercice 2017 un bénéfice net après impôt de 4 422 511,238 dinars pour SNMVT, et un résultat net consolidé après impôt de - 312 620,136 dinars.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2017.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 qui s'élève à 4 422 511,238 dinars comme suit :



- Suite -

Résultat de l'exercice	4 422 511,238 dinars
Résultats reportés	3 019 459,444 dinars
<b>Total à affecter</b>	<b>7 441 970,682 dinars</b>
<b><u>Affectation</u></b>	
- Réserve légale	252 837,565 dinars
- Fonds Social	100 000,000 dinars
- Dividende statutaire (0.100dt/action)	1 996 937,300 dinars
- Super Dividende (0.100dt/action)	1 996 937,300 dinars
- Résultat reporté	3 095 258,517 dinars
<b><u>Total affecté</u></b>	<b>7 441 970,682 dinars</b>

Les dividendes seront payés à partir du 01 juin 2018.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à .....**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2017 avec les filiales et les sociétés apparentées du groupe SNMVT.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à.....**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Le mandat des administrateurs de la société étant venu à expiration, avec l'exercice présent l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus total aux administrateurs actuels et de nommer Messieurs :

- Mohamed Mounir BEN MILED
- Mohamed Ali MABROUK
- Mohsen ZRELLI
- Stéphane MAQUAIRE
- Elyes JOUINI
- Mohamed Salah SAADI
- Société Exis représentée par M. Seifeddine BEN JEMIA

En tant que nouveaux administrateurs de la société, pour la période allant de l'exercice 2018 jusqu'à l'assemblée qui statuera sur l'exercice 2020.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à.....**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de 60 000 Dinars brut au titre de jetons de présence, à charge pour le conseil de les distribuer entre ses membres.

**Cette résolution mise au vote est adoptée à.....**

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI FCP CEA**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 37-2008 du 26 novembre 2008  
**Adresse** : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 28 mars 2018, ATTIJARI GESTION, gestionnaire de **ATTIJARI FCP CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 un dividende de :

**0,299 dinar par part**

Ce dividende est payable à partir du **21 mai 2018** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**OPTION**

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts **ATTIJARI FCP CEA**, dès sa mise en paiement.

---

2018 - AS - 5959

---

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 45-2010 du 22 décembre 2010  
**Adresse** : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 28 mars 2018, ATTIJARI GESTION, gestionnaire de **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 un dividende de :

**0,240 dinar par part**

Ce dividende est payable à partir du **21 mai 2018** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**OPTION**

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende en parts **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**, dès sa mise en paiement.

---

2018 - AS - 5960

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999  
**Siège Social** : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
Les Berges du Lac -1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2018, **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 un dividende de :

**3,962 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **21 mai 2018** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAC EQUILIBRE FCP**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°03-2005 du 16 février 2005

**Adresse** : Green Center - Bloc C -2<sup>ème</sup> Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC EQUILIBRE FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 et à compter du **Lundi 21 mai 2018**,

**Un dividende de 1,695 dinar par part**

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EQUILIBRE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2018 - AS - 5962

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAC CROISSANCE FCP**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°02-2005 du 16 février 2005

**Adresse** : Green Center - Bloc C -2<sup>ème</sup> Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC CROISSANCE FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 et à compter du **Lundi 21 mai 2018**,

**Un dividende de 1,437 dinar par part**

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA**.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC CROISSANCE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2018 - AS - 5963

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAC EPARGNANT FCP**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°01-2005 du 16 février 2005

**Adresse** : Green Center - Bloc C -2<sup>ème</sup> Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC EPARGNANT FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 et à compter du **Lundi 21 mai 2018**,

**Un dividende de 3,647 dinars par part**

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA et QNB TUNISIA**.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EPARGNANT FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

**AVIS DE SOCIETES**

PAIEMENT D'ANNUITES

**EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/1 »**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « STB 2008/1 » que le remboursement en capital et le règlement des intérêts pour les catégories B, C et D aux taux respectifs de TMM+1,50%, TMM+1,75% et TMM+2,00% relatif à la dixième échéance, seront effectués à partir de **mardi 15 mai 2018** auprès des intermédiaires en Bourse et des teneurs de compte par le biais de Tunisie Clearing comme suit :

**STB 2008/1 catégorie B :**

Principal par obligation : 6,250 DT

Intérêt brut par obligation : 3,015 DT

Total brut par obligation : 9,265 DT

**STB 2008/1 catégorie C :**

Principal par obligation : 5,000 DT

Intérêt brut par obligation : 3,928 DT

Total brut par obligation : 8,928 DT

**STB 2008/1 catégorie D :**

Principal par obligation : 4,000 DT

Intérêt brut par obligation : 4,731 DT

Total brut par obligation : 8,731 DT

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,522	173,542		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,750	117,765		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,541	100,553		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,944	102,953		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,823	103,834		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,486	15,488		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,334	113,348		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,112	1,112		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,020	102,031		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,594	1,595		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,105	42,109		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,941	56,946		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,345	124,722		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,876	121,894		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	152,147	152,685		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	555,554	557,125		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	130,337	130,841		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	138,689	138,996		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,009	141,172		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,683	119,121		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	119,348	120,294		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	169,865	169,863		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	100,084	100,984		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,235	106,289		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	165,803	167,043		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	144,522	145,511		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	113,418	114,029		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	116,000	116,593		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,728	23,916		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2337,196	2363,315		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	127,360	126,547		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,508	159,888		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	193,234	192,311		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,520	18,509		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5368,423	5362,177		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,832	2,878		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,431	2,461		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,247	1,265		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,147	1,152		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,179	1,186		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,185	1,194		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	127,416	127,679		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	122,950	123,988		
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1121,726	1119,259		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,748	11,768		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,745	10,731		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	110,039	110,053
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,406	104,415
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	106,982	102,541
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,412	104,426
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,744	101,759
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,925	108,937
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,230	102,244
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	103,198	103,210
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,859	104,869
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,997	106,010
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,019	105,031
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,810	108,825
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,531	106,543
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,317	105,327
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,777	100,790
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,617	105,629
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,789	104,803
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,665	105,678
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,715	106,724
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,812	104,826
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,699	104,711
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,795	106,804
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,496	100,507

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,384	10,385
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,305	105,316
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,935	105,949
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,656	106,670
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,607	10,608
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,876	63,138
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	104,066	105,135
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,409	18,457
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	316,224	317,953
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,769	30,835
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2499,140	2508,087
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,695	76,700
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,775	57,890
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	115,557	116,187
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	105,812	106,783
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,926	10,937
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,877	11,910
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,277	15,328
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,353	14,470
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,937	16,071
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,589	13,667
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	155,520	156,792
94	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	145,237	146,065
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,711	9,746
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	123,510	124,592
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,196	93,159
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	97,710	97,587
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,279	99,341
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	114,064	115,333
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	100,999	101,281
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,679	10,719
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,224	107,638
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	164,660	166,073
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	113,782	114,987
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,248	113,326
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	118,212	119,120
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	214,593	215,114
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,003	192,265
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	163,878	164,180
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,549	24,611
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,976	149,864
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,480	120,889
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9244,590	9208,152
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	80,543	82,261
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1068,507	1066,689
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6059,250	6068,401
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5394,023	5418,397
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,415	102,486
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	125,928	127,263
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11780,826	11787,219

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel



<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère



84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# **ATTIJARI FCP CEA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2017**

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fond commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** »

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait : nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP CEA » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie , ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP CEA » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « ATTIJARI FCP CEA » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un

doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

- Au 31 décembre 2017, le fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », n'a pas respecté le taux d'emploi de son actif en actions cotées d'un minimum de 80% tel que fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC.
- Au 31 décembre 2017, les disponibilités non utilisées sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le décret n° 2005-1977 du 11 juillet 2005 portant modification du décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 portant fixation des conditions d'ouvertures des Comptes Epargne en Actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et de titres qui y sont déposés tel que modifié par le décret n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 complétant le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GS Audit & Advisory**

**Ghazi HANTOUS**

**BILAN****Au 31/12/2017****(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>NOTE</u></b>	<b><u>Au</u> <u>31/12/2017</u></b>	<b><u>Au</u> <u>31/12/2016</u></b>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>8 795 134</b>	<b>3 704 165</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	6 759 213	2 848 459
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	2 035 921	855 706
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	3-2	<b>2 116 756</b>	<b>683 314</b>
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités		2 116 756	683 314
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>	3-3	<b>8 071</b>	<b>2 640</b>
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 919 961</b>	<b>4 390 119</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1-OPERATEURS CREDITEURS</b>	3-6	<b>16 888</b>	<b>13 899</b>
<b>PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS</b>	3-7	<b>3 114</b>	<b>1 589</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>20 002</b>	<b>15 488</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-CAPITAL</b>	3-4	<b>10 670 240</b>	<b>4 280 266</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	3-5	<b>229 719</b>	<b>94 365</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		100	275
b-Sommes distribuables de l'exercice		229 619	94 090
<b>ACTIF NET</b>		<b>10 899 959</b>	<b>4 374 631</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>10 919 961</b>	<b>4 390 119</b>



**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31/12/2017**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	3-8	<b>206 789</b>	<b>93 847</b>
a-Dividendes		155 507	72 235
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		51 282	21 612
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	3-9	<b>20 014</b>	<b>5 235</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>226 803</b>	<b>99 082</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	3-10	-103 823	-43 616
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>122 980</b>	<b>55 466</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		0	0
<b>CH 2-Autres charges</b>	3-11	-5 578	-2 481
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>117 402</b>	<b>52 985</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		112 217	41 105
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>229 619</b>	<b>94 090</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-112 217	-41 105
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		628 199	173 055
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		33 561	-28 654
_Frais de négociation de titres		-20 862	-12 780
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>758 300</b>	<b>184 606</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Au 31/12/2017**

**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>Du 01/01/2017</b>	<b>Du 01/01/2016</b>
	<b>Au 31/12/2017</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>758 300</b>	<b>184 606</b>
a-Résultat d'exploitation	117 402	52 985
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	628 199	173 055
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 561	-28 654
d-Frais de négociation de titres	-20 862	-12 780
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-104 376</b>	<b>-57 381</b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>5 871 404</b>	<b>2 443 203</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>6 794 434</b>	<b>2 843 764</b>
_Capital	6 211 479	2 631 988
_Régularisation des sommes non distribuables	440 265	154 124
_Régularisation des sommes distribuables	142 690	57 652
_Droits d'entrée	0	0
<b>b-Rachats</b>	<b>-923 030</b>	<b>-400 561</b>
_Capital	-845 753	-377 830
_Régularisation des sommes non distribuables	-56 915	-14 238
_Régularisation des sommes distribuables	-20 362	-8 493
_Droit de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>6 525 328</b>	<b>2 570 429</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a- En début de l'exercice	<b>4 374 631</b>	<b>1 804 202</b>
b-En fin de l'exercice	<b>10 899 959</b>	<b>4 374 631</b>
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- En début de l'exercice	<b>340 516</b>	<b>149 041</b>
b- En fin de l'exercice	<b>767 387</b>	<b>340 516</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>14,204</b>	<b>12,847</b>
<b>DIVIDENDES PAR PART</b>	<b>0,277</b>	<b>0,332</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>12,72%</b>	<b>8,87%</b>

---

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2017**

---

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués d'actions admises à la cote et sont évalués, en date du 31/12/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

#### **2.3-Évaluation des placements en obligations et valeurs similaires**

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables. Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe des taux des émissions souveraines publiée en Décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des bons de trésors assimilables du fonds commun de placement « Attijari FCP CEA » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en bons de trésors assimilables ont été évalués au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

#### **2.4- Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### ACTIFS

##### 3-1-Portefeuille Titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 8 795 134 DT contre 3 704 165 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>7 974 037</b>	<b>3 543 746</b>
- Actions et droits rattachés	6 000 511	2 712 687
- Obligations et valeurs assimilées	1 973 526	831 059
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>764 007</b>	<b>135 808</b>
- Actions et droits rattachés	758 702	135 772
- Obligations et valeurs assimilées	5 305	36
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>57 090</b>	<b>24 611</b>
<b>Total</b>	<b>8 795 134</b>	<b>3 704 165</b>

L'état détaillé du portefeuille se présente comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/17	% Actif	% K EMIS
<b>Actions et Droits Rattachés</b>		<b>6 000 511,119</b>	<b>6 759 212,622</b>	<b>61,90%</b>	
ADWYA	27 184	146 436,930	144 646,064	1,32%	0,13%
ARTES	6 734	54 914,200	41 710,396	0,38%	0,02%
ATB	4 000	17 218,031	16 880,000	0,15%	0,00%
ATL	12 771	36 443,920	39 462,390	0,36%	0,05%
ATTIJARI BANK	8 200	213 576,218	298 644,000	2,73%	0,02%
ATTIJARI LEASING	3 160	63 842,107	56 029,960	0,51%	0,11%
BIAT	3 108	246 662,801	377 398,224	3,46%	0,02%
BT	12 019	92 113,570	96 861,121	0,89%	0,01%
BTE ADP	1 103	21 432,940	19 015,720	0,17%	0,11%
CELLCOM	5 096	43 061,200	9 616,152	0,09%	0,11%
CEREALIS	10 054	32 176,240	41 311,886	0,38%	0,21%
DELICE HOLDING	13 696	192 809,962	225 984,000	2,07%	0,02%
EURO CYCLES	9 278	369 325,750	250 775,062	2,30%	0,11%
HANNIBAL LEASE	10 220	78 110,000	83 793,780	0,77%	0,13%
MAGASIN GENERAL	4 685	112 534,083	185 057,500	1,69%	0,04%
MPBS	7 497	48 099,431	23 518,089	0,22%	0,11%

ONE TECH	64 077	674 647,750	853 249,332	7,81%	0,12%
POULINA GH	7 822	51 247,231	78 454,660	0,72%	0,00%
SAH	27 454	275 290,308	437 397,128	4,01%	0,05%
SAM (AA)	26 229	123 991,636	65 047,920	0,60%	0,57%
SFBT	41 871	772 636,935	826 742,895	7,57%	0,03%
SIAME	24 300	52 698,000	56 934,900	0,52%	0,17%
SOTETEL	9 743	28 376,390	26 296,357	0,24%	0,21%
SOTIPAPIER	30 529	94 840,481	104 683,941	0,96%	0,11%
SOTRAPIL	50 617	485 372,550	529 048,884	4,84%	1,25%
SOTUVER	76 942	318 713,893	395 327,996	3,62%	0,28%
SPDIT	2 000	14 165,941	16 400,000	0,15%	0,01%
STAR	2 054	236 896,230	205 313,732	1,88%	0,09%
TELNET HOLDING	67 361	303 080,170	394 061,850	3,61%	0,61%
TUNIS RE	3 000	26 930,532	25 029,000	0,23%	0,02%
TUNISIE PROFILES	123 841	374 735,674	457 344,813	4,19%	0,25%
UADH	26 600	123 056,120	67 989,600	0,62%	0,07%
UIB	7 300	133 960,000	163 651,400	1,50%	0,02%
UNIMED	12 970	109 622,554	102 022,020	0,93%	0,04%
DA 1/10 SAM 2017	5	2,364	1,250	0,00%	0,00%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	1	26,881	8,990	0,00%	0,00%
DA 1/14 SAH 2017	1	0,785	1,100	0,00%	0,00%
DA 1/14 SAH 2017-2	27 454	19 663,593	30 199,400	0,28%	0,05%
DA 1/5 MONPRIX 2015	3	10,836	0,450	0,00%	0,00%
DA 8/33 UBCI 2013	5	34,635	29,250	0,00%	0,00%
DA BT 1/5 2016	3	4,490	4,500	0,00%	0,00%
DA1/12 AIRLI2014	2	43,361	16,000	0,00%	0,00%
DA1/25AIRLI2015	2	21,352	7,400	0,00%	0,00%
DA11/117 UNIMED 2017	42	35,636	27,300	0,00%	0,00%
DA2/23 SOTUVER 2017	35 719	11 631,586	13 216,030	0,12%	0,13%
DA2/43T.LEASING2015	18	15,822	0,180	0,00%	0,00%
<b>BTA</b>		<b>1 973 525,600</b>	<b>2 035 920,875</b>	<b>18,64%</b>	
BTA6% JUIN 2023	306	292 107,600	300 469,540	2,75%	
BTA6% JUIN 2023	295	281 607,000	289 584,268	2,65%	
BTA6% JUIN 2023	264	252 120,000	259 181,712	2,37%	
BTA6% JUIN 2023	304	290 411,200	298 440,856	2,73%	
BTA6% OCTOBRE2023	265	246 847,500	252 459,066	2,31%	
BTA6%AVRIL2024	70	67 804,800	70 349,658	0,64%	
BTA6.7%AVRIL2028	155	151 125,000	157 618,112	1,44%	
BTA6.7%AVRIL2028	133	123 490,500	129 478,016	1,19%	
BTA6.7%AVRIL2028	72	66 852,000	70 083,110	0,64%	
BTA6.9% MAI2022	200	201 160,000	208 256,537	1,91%	
<b>TOTAL</b>		<b>7 974 036,719</b>	<b>8 795 133,497</b>	<b>80,54%</b>	

**Les mouvements sur le portefeuille-titres :**

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>3 543 747</b>	<b>24 611</b>	<b>135 808</b>	<b>3 704 166</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>	<b>5 294 925</b>			<b>5 294 925</b>	
Actions et droits rattachés	3 842 862			3 842 862	
Bons du trésor Assimilables	1 452 063			1 452 063	
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>	<b>-864 635</b>			<b>-864 635</b>	
Cession des actions et droits rattachés	-555 039			-555 039	34 758
Remboursement et cession des BTA	-309 596			-309 596	-1 196
Variation des Plus ou moins-values potentielles			628 199	628 199	
Variation des intérêts courus		32 479		32 479	
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>7 974 037</b>	<b>57 090</b>	<b>764 007</b>	<b>8 795 134</b>	<b>33 562</b>

**3-2-Placements monétaires et Disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 2 116 756 DT contre 683 314 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Avoirs en banque	1 833 139	751 852
- Sommes à l'encaissement	455 802	4
- Sommes à régler	-180 483	-70 649
- Intérêts courus sur compte courant	8 298	2 107
<b>Total</b>	<b>2 116 756</b>	<b>683 314</b>

**3-3-Créance d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 8 071 DT contre 2 640 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes à recevoir	23	23
Retenue à la source/BTA	8 048	2 617
<b>Total</b>	<b>8 071</b>	<b>2 640</b>

**ACTIF NET ET PASSIFS**

**3-4 - Capital :**

<b><u>Capital au 31/12/2016</u></b>	
- Montant	4 280 266
- Nombre de parts	340 516
- Nombre de porteurs de parts	299
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
- Montant	6 651 744
- Nombre de parts	494 155
- Nombre de porteurs de parts entrants	903
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
- Montant	-902 669
- Nombre de parts	67 284
- Nombre de porteurs de parts sortants	18
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielle sur titres	628 199
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	33 562
- Frais de négociation de titres	-20 862
<b><u>Capital au 31/12/2017</u></b>	
- Montant	10 670 240
- Nombre de parts	767 387
- Nombre de porteurs de parts	1 184

**3-5-Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2017 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Sommes distribuables de l'exercice	229 619	94 090
Sommes distribuables des exercices antérieurs	100	275
<b>Total</b>	<b>229 719</b>	<b>94 365</b>

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régularisations Souscriptions	Régularisations. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice	117 402	127 967	-15 750	229 619
Sommes distribuables des exercices antérieurs	49	57	-6	100
<b>Total</b>	<b>117 451</b>	<b>128 024</b>	<b>-15 756</b>	<b>229 719</b>



### 3-6 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 16 888 DT contre 13 899 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Gestionnaire	13 727	13 157
Dépositaire	386	371
Distributeur	2 775	371
<b>Total</b>	<b>16 888</b>	<b>13 899</b>

### 3-7-Autres créditeurs divers

Au 31/12/2017, le solde de ce poste s'élève à 3114 DT contre 1589 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
CMF à payer	776	327
Dividendes 2010	448	448
Etat Impôt à Payer	1 890	814
<b>Total</b>	<b>3 114</b>	<b>1 589</b>

## ETAT DE RESULTAT

### 3-8 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 206 789 DT pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 contre 93 847 DT pour la même période pour l'année 2016 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Revenus des actions	155 507	72 235
Revenus des obligations et valeurs assimilées	51 282	21 612
<b>Total</b>	<b>206 789</b>	<b>93 847</b>

### 3-9 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017, à 20 014 DT contre 5 235 DT au 31/12/2016 et représente le montant des intérêts sur compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Intérêts sur compte courant	20 014	5 235
<b>Total</b>	<b>20 014</b>	<b>5 235</b>

### 3-10 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 103 823 DT contre 43 616 DT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	98 271	41 284
Rémunération du dépositaire	2 776	1 166
Rémunération du Distributeur	2 776	1 166
<b>Total</b>	<b>103 823</b>	<b>43 616</b>

### 3-11 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à 5 578 DT contre 2 481 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Redevance CMF	5 552	2 332
Impôts et Taxes	8	95
Autres Frais et Frais Bancaires	18	54
<b>Total</b>	<b>5 578</b>	<b>2 481</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### 4- AUTRES INFORMATIONS

#### 4-1 Données par part

LIBELLE	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	0,296	0,291	0,451	0,697	0,512
Charges de gestion des placements	-0,135	-0,128	-0,200	-0,239	-0,259
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,160</b>	<b>0,163</b>	<b>0,251</b>	<b>0,459</b>	<b>0,252</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,007	-0,007	-0,012	-0,014	-0,016
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,153</b>	<b>0,156</b>	<b>0,239</b>	<b>0,445</b>	<b>0,236</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,146	0,121	0,093	-0,094	-0,005
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,299</b>	<b>0,276</b>	<b>0,332</b>	<b>0,351</b>	<b>0,231</b>
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,819	0,508	-1,310	1,337	-0,844
Plus +/- réalisées sur cession de titres	0,044	-0,084	0,992	-0,132	0,193
Frais de négociation de titres	-0,027	-0,037	-0,055	-0,043	-0,035
<b>+/- valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,835</b>	<b>0,387</b>	<b>-0,373</b>	<b>1,163</b>	<b>-0,687</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,988</b>	<b>0,542</b>	<b>-0,134</b>	<b>1,607</b>	<b>-0,451</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,835</b>	<b>0,387</b>	<b>-0,373</b>	<b>1,163</b>	<b>-0,687</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,500	0,411	-0,555	0,274	0,052
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,335</b>	<b>0,797</b>	<b>-0,928</b>	<b>1,437</b>	<b>-0,635</b>
Distribution de dividendes	0,277	0,332	0,350	0,232	0,268
<b>Valeur liquidative</b>	<b>14,204</b>	<b>12,847</b>	<b>12,105</b>	<b>13,051</b>	<b>11,496</b>

#### **4-2 Ratios pertinents**

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Total charges/Actif Net Moyen	1,97%	1,98%	1,98%	1,98%	1,98%
Charges de gestion des placements/Actif Net Moyen	1,87%	1,87%	1,87%	1,87%	1,87%
Autres charges/Actif Net Moyen	0,10%	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif Net Moyen	2,11%	2,27%	2,24%	3,48%	1,70%
Actif Net Moyen	<b>5 551 566</b>	<b>2 329 395</b>	<b>1 590 159</b>	<b>1 867 206</b>	<b>1 150 367</b>

#### **4-3 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2017 s'élève à 98 271 DT TTC.

#### **4-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2017 s'élève à 2 776 DT TTC.

#### **4-5 Rémunération du Distributeur**

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le Distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2017 s'élève à 2 776 DT TTC.

# **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

### **I.Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons audité les états financiers d'« **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** » arrêtés au 31 Décembre 2017, comprenant le bilan, ainsi que l'état du résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière d'« **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :**

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

### **Rapport du gestionnaire**

La responsabilité du rapport de gestion du fonds incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les états financiers.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent aux organes de gestion du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Respect des ratios prudentiels**

En application de l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en certificats de dépôts.

Tunis le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**CMC – DFK International**

**Cherif BEN ZINA**

## BILAN

Arrêté au 31/12/2017

	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>		<b>10 796 477</b>	<b>6 580 074</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	10 796 477	6 580 074
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>6 717 897</b>	<b>9 175 518</b>
a-Placements monétaires	4-3	3 475 397	4 471 098
b-Disponibilités	4-4	3 242 500	4 704 419
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>23</b>	<b>23</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>17 514 396</b>	<b>15 755 614</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	4-8	147 664	63 381
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	4-9	5 801	2 503
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>153 465</b>	<b>65 884</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	4-6	<b>17 026 339</b>	<b>15 422 074</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	4-7	<b>334 592</b>	<b>267 656</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		456	210
b- Sommes distribuables de l'exercice		334 137	267 446
<b>ACTIF NET</b>		<b>17 360 931</b>	<b>15 689 730</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>17 514 396</b>	<b>15 755 614</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
arrêté au 31/12/2017  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	4-2	356 429	163 731
a - Dividendes		356 429	163 731
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	4-5	409 454	212 996
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>765 883</b>	<b>376 726</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	4-10	414 899	148 218
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>350 984</b>	<b>228 508</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	4-11	16 588	8 554
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>334 396</b>	<b>219 954</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-260	47 492
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>334 137</b>	<b>267 446</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		260	-47 492
* Variation des +/- values potentielles sur titres		1 282 417	104 807
* +/- values réalisées sur cession des titres		77 797	16 197
* Frais de négociation de titres		-15 005	-19 703
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 679 606</b>	<b>321 255</b>



**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Arrêté au 31/12/2017**  
**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u></b>		
<b><u>des opérations d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	334 396	219 954
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	1 282 417	104 807
c - +/- values réalisées sur cession de titres	77 797	16 197
d - Frais de négociation de titres	-15 005	-19 703
	<b>-271 410</b>	<b>-17 496</b>
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>		
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>		
a - Souscriptions	<b>263 006</b>	<b>15 277 959</b>
* Capital	255 106	14 655 987
* Régularisation des sommes non distribuables.	3 950	557 045
* Régularisations des sommes distribuables.	3 950	64 927
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables.	-	-
- Régularisation des sommes distribuables.	-	-
* Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 671 201</b>	<b>15 581 718</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	<b>15 689 730</b>	<b>108 012</b>
b - En fin de l'exercice	<b>17 360 931</b>	<b>15 689 730</b>
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	<b>1 370 298</b>	<b>10 000</b>
b - En fin de l'exercice	<b>1 392 965</b>	<b>1 370 298</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>12,463</b>	<b>11,450</b>
<b>DIVIDENDES DISTRIBUE</b>	<b>0,195</b>	<b>0,027</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>10,55%</b>	<b>6,26%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 31/12/2017**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 Décembre 2010, n° 45/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 Août 2011, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1<sup>er</sup> Novembre 2011.

### **2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3. Règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2017, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### 3.3- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

### 4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 10 796 477 DT contre 6 580 074 DT au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>9 413 075</b>	<b>6 479 090</b>
- Actions et droits rattachés	9 362 207	5 708 314
- Titres OPCVM	50 868	770 776
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>1 383 402</b>	<b>100 984</b>
- Actions et droits rattachés	1 382 879	98 313
- Titres OPCVM	523	2 671
<b>Total</b>	<b>10 796 477</b>	<b>6 580 074</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-Titres", sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>6 479 090</b>	<b>100 984</b>	<b>6 580 074</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions et droits rattachés	4 848 795		4 848 795	
Titres OPCVM	234 548		234 548	
<b>Cession de l'exercice</b>				
Cession des actions et droits rattachés	- 1 194 902		- 1 194 902	81 443
Cession de titres OPCVM	- 954 454		- 954 454	- 3 646
<b>Variation des Plus ou moins values potentielles</b>		<b>1 282 417</b>	<b>1 282 417</b>	
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>9 413 076</b>	<b>1 383 401</b>	<b>10 796 477</b>	<b>77 797</b>

#### 4-2 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 356 429 DT pour l'année 2017, contre 163 731 DT pour l'année 2016, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
-Revenus des actions	324 475	149 835
- Revenus des titres OPCVM	31 954	13 896
<b>Totaux</b>	<b>356 429</b>	<b>163 731</b>

#### 4-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 3 475 397 Dinars contre un solde de 4 471 098 au 31/12/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Certificats de Dépôt	3 446 252	4 435 152
- Intérêts Courus sur Certificats de Dépôt	29 145	35 946
<b>Totaux</b>	<b>3 475 397</b>	<b>4 471 098</b>

#### 4-4–Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 3 242 500 DT contre 4 704 419 DT au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Avoirs en banque <sup>(*)</sup>	-20 646	1 783 875
- Sommes à l'encaissement	602 783	-
- Sommes à régler	-66 900	-113 158
- intérêts courus /compte courant	1 750	25 421
-Dépôts à Terme	2 700 000	3 000 000
-Intérêts courus -Dépôts à Terme	25 513	8 281
<b>Total</b>	<b>3 242 500</b>	<b>4 704 419</b>

(\*) Le solde débiteur se justifie par un décalage de l'encaissement d'une échéance d'un placement en Certificat de Dépôt.

#### 4-5 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 409 454 DT pour l'année 2017, contre 212 996 DT pour l'année 2016, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant, les placements à terme et les certificats de dépôt.

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- Intérêts du compte courant	22 295	51 419
- Intérêts des Placements à terme	154 890	70 630
- Intérêts des Certificats de Dépôt	232 269	90 947
<b>Total</b>	<b>409 454</b>	<b>212 996</b>

#### 4-6 - Capital social

<b>- Capital au 01/01/2017</b>	
- Montant	15 422 074
- Nombre de titres	1 370 298
- Nombre de porteurs de parts	6
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	259 056
- Nombre de titres	22 667
- Nombre de porteur de parts entrants	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 282 417
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	77 797
- Frais de négociation de titres	-15 005
- Droit de sortie	-
<b>- Capital au 31/12/2017</b>	
- Montant	17 026 339
- Nombre de titres	1 392 965
- Nombre de porteurs de parts	6

#### 4-7 - Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2017, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Sommes distribuables de l'exercice	334 137	267 446
Sommes distribuables des exercices antérieurs	456	210
<b>Total</b>	<b>334 592</b>	<b>267 656</b>

#### 4-8 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 147 664 DT au 31/12/2017, contre 63 381 DT au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Gestionnaire- commission fixe	24 028	59 156
Gestionnaire –Commission de Surperformance	121 921	-
Dépositaire	1 715	4 225
<b>Total</b>	<b>147 664</b>	<b>63 381</b>

#### 4-9-Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 5 801 DT au 31/12/2017, contre 2 503 DT au 31/12/2016, et se détaille comme suit

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
- CMF à payer	1 455	1 327
- Dividendes à payer 2015	162	162
- Etat- Impôt à payer	4 184	1 014
<b>Total</b>	<b>5 801</b>	<b>2 503</b>

#### 4-10 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 414 898 DT pour l'année 2017, contre 148 218 DT à l'issue de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire (partie-fixe)	273 446	138 337
Rémunération du gestionnaire (surperformance)	121 921	-
Rémunération du dépositaire	19 531	9 881
<b>Total</b>	<b>414 898</b>	<b>148 218</b>

#### 4-11 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 16 588 DT pour l'année 2017, contre 8 554 DT pour l'année 2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
Redevance CMF	16552	8 374
Impôts et Taxes	10	94
Autres Frais et Frais Bancaires	26	86
<b>Total</b>	<b>16 588</b>	<b>8 554</b>

### 5. Autres informations

#### 5-1 Données par parts :

Libellé	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	0,550	0,275	0,509	0,537	0,444
Charges de gestion des placements	0,298	0,108	0,428	0,393	0,339
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,252</b>	<b>0,167</b>	<b>0,081</b>	<b>0,144</b>	<b>0,105</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	0,012	0,006	0,033	0,029	0,023
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,240</b>	<b>0,161</b>	<b>0,048</b>	<b>0,115</b>	<b>0,082</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	0,035	-0,021	-0,021	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,240</b>	<b>0,195</b>	<b>0,027</b>	<b>0,094</b>	<b>0,082</b>

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,921	0,076	-1 077	1 168	-0,475
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,056	0,012	0,319	0,061	0,076
Frais de négociation de titres	-0,011	-0,014	-0,009	-0,006	-0,006
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,966</b>	<b>0,074</b>	<b>-0,767</b>	<b>1 223</b>	<b>-0,405</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1,206</b>	<b>0,234</b>	<b>-0,719</b>	<b>1 338</b>	<b>-0,322</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	0,002	0,026	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,966</b>	<b>0,074</b>	<b>-0,766</b>	<b>1 249</b>	<b>-0,405</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	0,407	0,067	-0,066	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,969</b>	<b>0,480</b>	<b>-0,699</b>	<b>1 183</b>	<b>-0,405</b>
Distribution de dividendes	0,195	0,027	0,093	0,083	0,086
<b>Valeur liquidative</b>	<b>12,463</b>	<b>11,450</b>	<b>10,801</b>	<b>11,566</b>	<b>10,372</b>

### 5-2 Ratios pertinents:

Ratios de gestion des placements	2017	2016	2015	2014	2013
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>16 551 093</b>	<b>8 373 907</b>	<b>133 921</b>	<b>150 427</b>	<b>160 724</b>
Total charges / actif net moyen	2,61%	1,87%	3,44%	3,39%	3,37%
charges de gestion des placements / actif net moyen	2,51%	1,77%	3,19%	3,16%	3,16%
autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,25%	0,23%	0,21%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,02%	2,63%	0,36%	0,92%	0,77%

### 5-3 Rémunération du gestionnaire :

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,40% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que le fonds réalise un rendement annuel supérieur à un taux de rendement minimal exigé fixé à 7% a été instaurée. Cette commission de surperformance est de 15% (HT) de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de 7%. Cette commission est entrée en vigueur à partir du 01/12/2015.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 31/12/2017, s'élève à 395 367 DT TTC dont 121 921 DT TTC de commission de surperformance.

### 5-4 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,10 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération est entrée en vigueur à partir du 01/12/2015.

La rémunération d'« Attijari Bank » au 31/12/2017, s'élève à 19 531 DT TTC.

## Annexe I

## PORTEFEUILLE TITRES, PLACEMENTS MONETAIRES ET DEPOTS A TERME AU 31-12-2017

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	valeur au 31-12-2017	% Actif	%Capital émis
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>9 362 207,428</b>	<b>10 745 085,470</b>	<b>61,35%</b>	
ADWYA	38 303	237 966,726	203 810,263	1,16%	0,186%
ARTES	17 000	139 016,160	105 298,000	0,60%	0,044%
ATB	12 990	66 180,010	54 817,800	0,31%	0,013%
ATL	47 114	143 657,840	145 582,260	0,83%	0,188%
ATTIJARI BANK	24 690	682 040,319	899 209,800	5,13%	0,062%
BIAT	8 035	683 824,120	975 673,980	5,57%	0,047%
BANQUE DE TUNISIE	9 485	77 017,970	76 439,615	0,44%	0,005%
DELICE HOLDING	38 152	532 651,600	629 508,000	3,59%	0,069%
ENNAKL	8 653	112 406,184	108 872,046	0,62%	0,029%
EURO CYCLES	24 434	972 917,000	660 426,586	3,77%	0,302%
HANNIBAL LEASE	35 700	272 850,000	292 704,300	1,67%	0,444%
MAGASIN GENERAL	6 773	163 299,140	267 533,500	1,53%	0,059%
MPBS	1 100	7 086,000	3 450,700	0,02%	0,016%
ONE TECH	80 275	731 192,450	1 068 941,900	6,10%	0,150%
POULINA GH	745	5 344,654	7 472,350	0,04%	0,000%
SAH	55 104	568 510,037	877 916,928	5,01%	0,103%
SAM (AA)	39 309	185 824,364	97 486,320	0,56%	0,848%
SFBT	61 367	1 184 952,270	1 211 691,415	6,92%	0,046%
SIAME	2 055	4 156,670	4 814,865	0,03%	0,015%
SOTETEL	5 361	15 028,850	14 469,339	0,08%	0,116%
SOTIPAPIER	60 607	186 579,133	207 821,403	1,19%	0,217%
SOTRAPIL	38 019	330 306,880	397 374,588	2,27%	0,942%
SOTUVER	114 750	394 840,605	589 585,500	3,37%	0,421%
STAR	1 595	248 100,750	159 433,010	0,91%	0,069%
TELNET HOLDING	85 164	435 137,260	498 209,400	2,84%	0,772%
TUNISIE PROFILES	174 316	511 192,350	643 748,988	3,68%	0,349%
UIB	19 052	380 534,000	427 107,736	2,44%	0,059%
UNIMED	1 743	15 693,128	13 710,438	0,08%	0,005%
DA 1/10 SAM 2017	6	2,836	1,500	0,00%	0,000%
DA 1/11 AIR LIQ 2013	1	27,913	8,990	0,00%	0,000%
DA 1/14 SAH 2017-2	55 104	40 607,860	60 614,400	0,35%	0,103%
DA 1/12 AIRLI2014	2	44,053	16,000	0,00%	0,000%
DA 1/15 ADWYA 2017	3	1,324	0,900	0,00%	0,000%
DA 1/25 AIRLI2015	2	21,720	7,400	0,00%	0,000%
DA 11/117 UNIMED 2017	79	66,872	51,350	0,00%	0,000%
DA 2/23 SOTUVER 2017	111 550	33 090,140	41 273,500	0,24%	0,409%
DA 2/43 TLEASING2015	40	38,240	0,400	0,00%	0,000%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>50 868,905</b>	<b>51 391,500</b>	<b>0,29%</b>	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	500	50 868,905	51 391,500	0,29%	
<b>Certificats de Dépôt</b>		<b>3 446 251,936</b>	<b>3 475 396,581</b>	<b>19,84%</b>	
CD15/11/17 90J 0.5MD MODERN LEASING 7.85%	1	492 301,091	496 284,285	2,83%	
CD18/10/17 90J 0.5MD HANNIBAL LEASE 7.85%	1	492 301,091	498 695,932	2,85%	
CD18/10/17 90J 0.5MD MODERN LEASING 7.85%	1	492 301,091	498 695,932	2,85%	
CD22/11/17 90J 1MD ATTIJARI LEASING 7.80%	1	984 698,381	991 426,215	5,66%	
CD28/11/17 90J 0.5MD ATTIJARI LEASING 7.80%	1	492 349,191	495 204,848	2,83%	
CD29/11/17 90J 0.5MD HANNIBAL LEASE 7.85%	1	492 301,091	495 089,369	2,83%	
<b>Dépôt à terme Attijari Bank</b>		<b>2 700 000,000</b>	<b>2 725 512,943</b>	<b>15,56%</b>	
DAT05/10/17 1.5MD 90J 6.87%	1	1 500 000,000	1 519 875,946	8,68%	
DAT07/12/17 1MD 90J 6.88%	1	1 000 000,000	1 003 769,863	5,73%	
DAT31/10/17 0.2MD 90J 6.87%	1	200 000,000	201 867,134	1,15%	
<b>TOTAL</b>		<b>15 559 328,269</b>	<b>16 997 386,494</b>	<b>97,05%</b>	



**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2018**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 52.847.256, un actif net de D : 52.202.271 et un bénéfice de la période de D : 576.828.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes post Conclusion***

- Les disponibilités représentent au 31 Mars 2018, 27,60% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes:**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2018**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>31 780 243,424</b>	<b>33 089 746,230</b>	<b>34 100 586,462</b>
Obligations et valeurs assimilées		31 692 965,049	33 002 410,240	34 014 172,312
Titres OPCVM		87 278,375	87 335,990	86 414,150
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>21 064 620,829</b>	<b>14 823 777,457</b>	<b>13 139 194,242</b>
Placements monétaires	5	6 476 656,680	1 997 947,352	2 496 495,042
Disponibilités		14 587 964,149	12 825 830,105	10 642 699,200
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>2 391,340</b>	<b>21 676,677</b>	<b>1 002 391,340</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>52 847 255,593</b>	<b>47 935 200,364</b>	<b>48 242 172,044</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	72 699,513	63 106,140	57 718,184
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	572 285,465	492 581,054	712 910,411
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>644 984,978</b>	<b>555 687,194</b>	<b>770 628,595</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	49 498 476,680	45 091 356,473	45 522 604,058
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 119 023,549	1 845 923,698	140,037
Sommes distribuables de l'exercice en cours		584 770,386	442 232,999	1 948 799,354
<b>ACTIF NET</b>		<b>52 202 270,615</b>	<b>47 379 513,170</b>	<b>47 471 543,449</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>52 847 255,593</b>	<b>47 935 200,364</b>	<b>48 242 172,044</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>439 130,861</b>	<b>407 361,274</b>	<b>1 686 249,639</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		439 130,861	407 361,274	1 682 984,789
Revenus des titres OPCVM		-	-	3 264,850
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>228 183,268</b>	<b>103 319,740</b>	<b>574 785,626</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>667 314,129</b>	<b>510 681,014</b>	<b>2 261 035,265</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(72 699,513)	(63 106,140)	(232 742,583)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>594 614,616</b>	<b>447 574,874</b>	<b>2 028 292,682</b>
<b>Autres charges</b>	13	(20 973,135)	(18 133,931)	(78 651,189)
<b>Contribution conjoncturelle</b>		-	(25 327,788)	(105 386,796)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>573 641,481</b>	<b>404 113,155</b>	<b>1 844 254,697</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		11 128,905	38 119,844	104 544,657
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>584 770,386</b>	<b>442 232,999</b>	<b>1 948 799,354</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(11 128,905)	(38 119,844)	(104 544,657)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 186,612	1 203,011	15 237,518
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		-	-	(10 000,000)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>576 828,093</b>	<b>405 316,166</b>	<b>1 849 492,215</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1/01 au 31/03/2018	Période du 1/01 au 31/03/2017	Année 2017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>576 828,093</b>	<b>405 316,166</b>	<b>1 849 492,215</b>
Résultat d'exploitation	573 641,481	404 113,155	1 844 254,697
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 186,612	1 203,011	15 237,518
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	(10 000,000)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 589 641,596)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>4 153 899,073</b>	<b>5 815 052,269</b>	<b>6 052 548,095</b>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	11 216 889,819	11 620 331,375	36 157 866,250
- Régularisation des sommes non distribuables	470,240	114,453	939,705
- Régularisation des sommes distribuables	536 323,752	534 733,715	1 252 234,271
<b>Rachats</b>			
- Capital	(7 244 119,460)	(6 070 679,250)	(30 180 986,250)
- Régularisation des sommes non distribuables	(554,589)	(28,712)	(868,761)
- Régularisation des sommes distribuables	(355 110,689)	(269 419,312)	(1 176 637,120)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 730 727,166</b>	<b>6 220 368,435</b>	<b>6 312 398,714</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	47 471 543,449	41 159 144,735	41 159 144,735
En fin de période	52 202 270,615	47 379 513,170	47 471 543,449
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	443 531	385 291	385 291
En fin de période	482 238	439 368	443 531
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>108,250</b>	<b>107,836</b>	<b>107,031</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,14%</b>	<b>0,94%</b>	<b>4,12%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2018

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2018 à D : 31.780.243,424 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>		<b>30 996 648,750</b>	<b>31 692 965,049</b>	<b>60,71%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>28 418 328,750</b>	<b>29 066 797,762</b>	<b>55,68%</b>
AMEN BANK ES 2017	5 000	500 000,000	527 248,000	1,01%
AMEN BANK ES 2009	10 000	466 400,000	476 480,000	0,91%
AMEN BANK ES 2010	10 000	533 100,000	547 836,000	1,05%
AMEN BANK ES 2012	20 000	1 000 000,000	1 027 232,000	1,97%
AMEN BANK ES 2016	16 000	1 280 000,000	1 307 200,000	2,50%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 007 968,000	5,76%
ATL 2011	4 865	97 300,000	97 926,612	0,19%
ATL 2013-1 TF	3 000	180 000,000	189 228,000	0,36%
ATL 2013-1 TV	2 000	120 000,000	126 308,800	0,24%
ATL 2015-2 A	10 000	600 000,000	603 352,000	1,16%
ATL 2016-1 A	10 000	800 000,000	836 424,000	1,60%
ATL 2017-1 A	10 000	800 000,000	802 248,000	1,54%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	205 784,000	0,39%
ATL 2017-2 B	2 500	250 000,000	251 208,000	0,48%
ATL 2017-2 C	2 500	250 000,000	251 306,000	0,48%
ATL SUB 2008	5 000	100 000,000	103 196,000	0,20%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	500 000,000	524 736,000	1,01%
ATTIJARI LEAS 2016-1	15 000	1 300 000,000	1 335 504,000	2,56%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	900 000,000	922 332,000	1,77%
BH 2009	20 000	1 076 000,000	1 088 320,000	2,08%
BH 2016-1	10 000	800 000,000	842 816,000	1,61%
BNA 2009	10 000	466 400,000	486 216,000	0,93%
BTE 2009	15 000	300 000,000	306 840,000	0,59%
BTE 2010	20 000	600 000,000	614 800,000	1,18%
BTE 2011 A	22 000	440 000,000	443 132,800	0,85%
BTE 2016	5 000	400 000,000	404 280,000	0,77%
BTK 2009 C	5 000	233 200,000	234 220,000	0,45%
BTK 2012-1 B	1 650	47 148,750	48 041,070	0,09%
CIL 2015/2	15 000	900 000,000	923 088,000	1,77%
CIL 2016/1	12 000	960 000,000	1 010 496,000	1,94%
CIL 2016-2	17 000	1 360 000,000	1 370 064,000	2,62%
CIL 2017/1	3 000	300 000,000	313 891,200	0,60%
STB 2011	20 000	285 200,000	287 568,000	0,55%
TL SUB 2016	3 000	240 000,000	241 238,400	0,46%
TL SUB 2013	5 000	100 000,000	105 242,000	0,20%



TL 2015-2 A	13 500	810 000,000	813 596,400	1,56%
TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	502 380,000	0,96%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	530 660,000	1,02%
TL 2017-1	8 000	800 000,000	839 449,600	1,61%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 009 344,000	1,93%
UBCI 2013	3 000	180 000,000	188 181,600	0,36%
UIB 2009/1 A	20 000	400 000,000	411 872,000	0,79%
UIB 2009/1 B	20 000	932 800,000	961 808,000	1,84%
UIB 2011/1 A	15 500	620 000,000	637 818,800	1,22%
UIB 2011/2	3 000	42 780,000	43 118,400	0,08%
UIB SUB 2016	15 600	1 248 000,000	1 264 798,080	2,42%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>2 578 320,000</b>	<b>2 626 167,287</b>	<b>5,03%</b>
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	652 492,169	1,25%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	999 518,659	1,91%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	974 156,459	1,87%
<b>Titre OPCVM</b>		<b>87 113,752</b>	<b>87 278,375</b>	<b>0,17%</b>
FINA O SICAV	835	87 113,752	87 278,375	0,17%
<b>Total</b>		<b>31 083 762,502</b>	<b>31 780 243,424</b>	<b>60,88%</b>
<b>Total par rapport au total des actifs</b>			<b>60,14%</b>	

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2018 à D : 6.476.656,680, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>	<b>6 453 007,185</b>	<b>6 476 656,680</b>	<b>12,41%</b>
Certificat de dépôt CIL au 01/04/2018 à 7,65% 20 jours	1 494 921,583	1 500 000,000	2,87%
Certificat de dépôt HL au 20/04/2018 à 7,95% 30 jours	1 984 273,494	1 993 314,716	3,82%
Certificat de dépôt HL au 27/04/2018 à 7,95% 30 jours	994 734,881	995 432,889	1,91%
Certificat de dépôt HL au 30/04/2018 à 7,95% 60 jours	1 484 307,920	1 492 363,902	2,86%
Certificat de dépôt HL au 22/05/2018 à 7,95% 60 jours	494 769,307	495 545,173	0,95%
<b>TOTAL</b>	<b>6 453 007,185</b>	<b>6 476 656,680</b>	<b>12,41%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>12,26%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste présente au 31 mars 2018 un solde de D : 2.391,340 contre un solde de D : 21.676,677 à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts à recevoir sur obligations	-	8 604,932	-
Certificat de dépôt échu à encaisser	-	-	1 000 000,000
Autres	2 391,340	13 071,745	2 391,340
<b>Total</b>	<b><u>2 391,340</u></b>	<b><u>21 676,677</u></b>	<b><u>1 002 391,340</u></b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à D : 72.699,513 contre D : 63.106,140 au 31/03/2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Gestionnaire	62 699,513	53 106,140	57 718,184
Dépositaire	10 000,000	10 000,000	-
<b>Total</b>	<b><u>72 699,513</u></b>	<b><u>63 106,140</u></b>	<b><u>57 718,184</u></b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à D : 572.285,465 contre D : 492.581,054 au 31/03/2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	4 535,353	3 845,008	4 056,420
Dividendes à payer	550 351,155	431 665,258	574 498,126
Commissaire aux comptes	498,165	16 752,040	14 000,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529	823,529
Jetons de présence	14 975,340	13 479,420	13 200,000
Retenue à la source	52,949	52,948	52,949
TCL	143,188	331,407	380,018
Contribution conjoncturelle	-	25 327,788	105 386,796
Autres	905,786	303,656	512,573
<b>Total</b>	<b><u>572 285,465</u></b>	<b><u>492 581,054</u></b>	<b><u>712 910,411</u></b>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2018, se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2017**

Montant	45 522 604,058
Nombre de titres	443 531
Nombre d'actionnaires	863

### **Souscriptions réalisées**

Montant	11 216 889,819
Nombre de titres émis	109 287
Nombre d'actionnaires nouveaux	21

### **Rachats effectués**

Montant	(7 244 119,460)
Nombre de titres rachetés	(70 580)
Nombre d'actionnaires sortants	(51)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 186,612
Régularisation des sommes non distribuables	(84,349)

### **Capital au 31-03-2018**

Montant	49 498 476,680
Nombre de titres	482 238
Nombre d'actionnaires	833

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2018 à D : 439.130,861 contre D : 407.361,274 pour la même période de l'exercice 2017 se détaillant ainsi :

	<b>du 01/01/2018 au 31/03/2018</b>	<b>du 01/01/2017 au 31/03/2017</b>	<b>Année 2017</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>408 081,788</u></b>	<b><u>369 655,138</u></b>	<b><u>1 542 936,185</u></b>
- Intérêts	408 081,788	369 655,138	1 542 936,185
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>31 049,073</u></b>	<b><u>37 706,136</u></b>	<b><u>140 048,604</u></b>
- Intérêts des BTA	31 049,073	37 706,136	140 048,604
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	-	-	<b><u>3 264,850</u></b>
- Dividendes	-	-	3 264,850
<b>TOTAL</b>	<b>439 130,861</b>	<b>407 361,274</b>	<b>1 686 249,639</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2018 à D : 228.183,268 contre D : 103.319,740 , pour la même période de l'exercice 2017, se détaillant ainsi :

	<b>du 01/01/2018 au 31/03/2018</b>	<b>du 01/01/2017 au 31/03/2017</b>	<b>Année 2017</b>
Intérêts des dépôts à vue	148 945,500	88 399,502	414 684,869
Intérêts des certificats de dépôts	79 237,768	14 920,238	160 100,757
<b>TOTAL</b>	<b>228 183,268</b>	<b>103 319,740</b>	<b>574 785,626</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 à D : 72.699,513 contre D : 63.106,140 pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017 et se détaillent ainsi :

	<b>du 01/01/2018 au 31/03/2018</b>	<b>du 01/01/2017 au 31/03/2017</b>	<b>Année 2017</b>
Rémunération du gestionnaire	62 699,513	53 106,140	222 742,583
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000	10 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>72 699,513</b>	<b>63 106,140</b>	<b>232 742,583</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 à D : 20.973,135 contre D : 18.133,931 pour la même période de l'exercice 2017, et se détaillent ainsi :

	<b>du 01/01/2018 au 31/03/2018</b>	<b>du 01/01/2017 au 31/03/2017</b>	<b>Année 2017</b>
Redevance du CMF	12 539,484	10 620,738	44 546,592
Commissaire aux comptes	3 945,240	3 452,040	16 793,308
Rémunération Président du Conseil	1 479,420	1 058,823	4 235,280
Jetons de présence	1 775,340	1 479,420	7 200,000
TCL	1 232,910	1 003,010	4 559,808
Autres	0,741	519,900	1 316,201
<b>TOTAL</b>	<b>20 973,135</b>	<b>18 133,931</b>	<b>78 651,189</b>

**Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire*****Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

***Rémunération du dépositaire :***

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

## **SICAV AVENIR**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2018**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 31 Mars 2018.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2018, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société «SICAV AVENIR » emploie 26,34% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Mars 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2018.

Tunis, le 30 avril 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**CMC- DFK international**

**CHERIF BEN ZINA**

**BILAN**  
arrêté au 31 Mars 2018  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIF</u>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>862 853</b>	<b>929 268</b>	<b>924 909</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		191 409	181 521	206 524
b - Obligations et Valeurs assimilées		671 445	747 748	718 385
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>308 644</b>	<b>246 497</b>	<b>212 562</b>
a - Placements monétaires	<b>3-3</b>	206 074	205 418	202 966
b - Disponibilités	<b>3-9</b>	102 570	41 079	9 596
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3-10</b>	<b>348</b>	<b>348</b>	<b>348</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
TOTAL ACTIF		<b>1 171 845</b>	<b>1 176 113</b>	<b>1 137 820</b>
<u>PASSIF</u>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	<b>3 354</b>	<b>3 193</b>	<b>4 060</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>		-	863	-
TOTAL PASSIF		<b>3 354</b>	<b>4 056</b>	<b>4 060</b>
<u>ACTIF NET</u>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>1 112 908</b>	<b>1 116 984</b>	<b>1 088 143</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-6</b>	<b>55 583</b>	<b>55 073</b>	<b>45 617</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		45 617	45 671	15
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		9 967	9 402	45 602
ACTIF NET		<b>1 168 491</b>	<b>1 172 057</b>	<b>1 133 759</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 171 845</b>	<b>1 176 113</b>	<b>1 137 820</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
arrêté au 31 Mars 2018  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 31/12/2017
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	3-2	9 792	10633	51845
a - Dividendes		-	-	10522
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		9,792	10633	41324
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	3-4	3 310	2812	12039
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>13103</b>	<b>13445</b>	<b>63885</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	3-8	-3 136	-3180	-12799
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>9967</b>	<b>10265</b>	<b>51086</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>		-	-863	-3501
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9967</b>	<b>9402</b>	<b>47585</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-	-	-1983
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>9967</b>	<b>9402</b>	<b>45602</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		-	-	1983
* Variation des +/- values potentielles sur titres		17539	-4202	16228
* +/- values réalisées sur cession des titres		7268	-8	-1029
* Frais de négociation de titres		-41	-29	-49
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>34732</b>	<b>5163</b>	<b>62736</b>



**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
*arrêté au 31 Mars 2018*  
*(Unité : en Dinars Tunisiens )*

	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>			
a - Résultat d'exploitation	9 967	9 402	47 585
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	17 539	- 4 202	16 228
c - +/- values réalisées sur cession de titres	7 268	- 8	- 1 029
d - Frais de négociation de titres	- 41	- 29	- 49
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-	- 45 656
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>			
a - Souscriptions	-	55	1 188
* Capital	-	53	1 161
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	- 3
* Régularisations des sommes distrib.	-	2	30
b - Rachats	-	-	- 51 348
* Capital	-	-	- 49 082
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	- 255
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	- 2 011
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>34 732</b>	<b>5,218</b>	<b>- 33,080</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>			
a - En début de période	1 133 759	1 166 839	1 166 839
b - En fin de période	1 168 491	1 172 057	1 133 759
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
a - En début de période	20,336	21,244	21,244
b - En fin de période	20,336	21,245	20,336
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>57,459</b>	<b>55,169</b>	<b>55,751</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>3,06%</b>	<b>0,44%</b>	<b>5,42%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Arrêtés au 31/03/2018**

(Unité en Dinars Tunisiens)

### **1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2018, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Mars 2018, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2018, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Mars 2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Mars 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **2- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **2- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

#### 3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 862 853 DT contre 929 268 DT au 31/03/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>841 518</b>	<b>943 604</b>	<b>918 172</b>
- Actions et droits rattachés	127 566	155 421	159 994
- Titres OPCVM	57 992	58 218	58 218
- Obligations et valeurs assimilées	655 960	729 965	699 960
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>5 851</b>	<b>-32 118</b>	<b>-11 688</b>
- Actions et droits rattachés	5 372	-33 340	-12 293
- Titres OPCVM	479	1 222	605
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
<b>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</b>	<b>15 485</b>	<b>17 783</b>	<b>18 425</b>
<b>Total</b>	<b>862 853</b>	<b>929 268</b>	<b>924 909</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

#### 3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 792 DT pour la période allant du 01/01/2018, au 31/03/2018, contre un montant de 10 633 DT du 01/01/2017, au 31/03/2017, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
- Revenus des actions	-	-	7 957
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	2 565
- Revenus des Obligations	9 792	10 633	41 324
<b>Total</b>	<b>9 792</b>	<b>10 633</b>	<b>51 845</b>

#### 3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018, à 206 074 DT contre 205 418 DT au 31/03/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Bons de trésor à court terme	-	-	-
Compte à terme	206 074	205 418	202 966
<b>Total</b>	<b>206 074</b>	<b>205 418</b>	<b>202 966</b>

### **3-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2018, au 31/03/2018, à 3 310 DT contre 2 812 DT du 01/01/2017, au 31/03/2017, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Intérêts/ Placements à terme	3 310	2 812	12 039
- Intérêts/ Bons de trésor	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 310</b>	<b>2 812</b>	<b>12 039</b>

### **3-5 Note sur le capital**

<b>Capital au 01/01/2018</b>	
- Montant	1 088 143
- Nombre de titres	20 336
- Nombre d'actionnaires	20
<b>Souscriptions</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	17 539
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	7 268
- Frais de négociation de titres	-41
<b>Capital au 31/03/2018</b>	
- Montant	1 112 908
- Nombre de titres	20 336
- Nombre d'actionnaires	20

### **3-6 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	9 967	9 402	45 602
Sommes distribuables des exercices antérieurs	45 617	45 671	15
<b>Total</b>	<b>55 583</b>	<b>55 073</b>	<b>45 617</b>

### **3-7 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018, à 3 354 DT contre 3 193 DT au 31/03/2017, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Gestionnaire	990	996	975
- Dépositaire	2 364	2 196	3 085
<b>Total</b>	<b>3 354</b>	<b>3 193</b>	<b>4 060</b>

### **3-8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2018, au 31/03/2018, à 3 136 DT contre 3 180 DT du 01/01/2017, au 31/03/2017, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Rémunération du gestionnaire	2 845	2 890	11 619
- Rémunération du dépositaire	291	291	1 180
<b>Total</b>	<b>3 136</b>	<b>3 180</b>	<b>12 799</b>

### **3-9 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018, à 102 570 DT contre 41 079 DT au 31/03/2017, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Avoirs en banque	102 570	41 079	9 596
<b>Total</b>	<b>102 570</b>	<b>41 079</b>	<b>9 596</b>

### **3-10 Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31/03/2018, par rapport à celui du 31/03/2017, il s'élève à 348 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/03/2017</b>	<b>31/12/2017</b>
Dividendes à recevoir	348	348	348
<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>348</b>	<b>348</b>

#### 4 - AUTRES INFORMATIONS

##### 4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

##### 4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

#### Annexe 1

**PORTEFEUILLE AU 31/03/2018**  
*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2017	%Actif	% Actif Net
<b>Actions &amp; Droits rattachés</b>		<b>127 566,463</b>	<b>132 938,162</b>	<b>11,34%</b>	<b>11,37%</b>
EURO-CYCLES	440	19 350,000	13 834,480	1,18%	1,18%
SFBT	638	13 380,520	15 081,682	1,29%	1,29%
SOTRAPIL	2700	29 184,703	38 556,000	3,29%	3,30%
SOTUVER	4600	22 304,040	25 180,400	2,15%	2,15%
SPDIT	1000	8 500,000	8 810,000	0,75%	0,75%
TUNIS RE	3580	32 998,000	29 427,600	2,51%	2,52%
SOTUVER NS	400	1 849,200	2 048,000	0,17%	0,17%
<b>Obligations</b>		<b>655 960,000</b>	<b>671 444,605</b>	<b>57,30%</b>	<b>57,46%</b>
AMENBANK2009 B	500	23 320,000	23 870,890	2,04%	2,04%
ATL 2014-3 C	500	40 000,000	40 341,917	3,44%	3,45%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	60 000,000	60 972,098	5,20%	5,22%
BH SUB 2016-1 B	1000	100 000,000	105 408,219	9,00%	9,02%
BNA 2009 SUB	1000	46 640,000	48 616,207	4,15%	4,16%
BTE 2009	1000	20 000,000	20 453,369	1,75%	1,75%
BTK 2014-1 B	1000	80 000,000	81 384,679	6,95%	6,96%
CIL 2016/2	700	56 000,000	56 405,041	4,81%	4,83%
ELW 2013	1000	20 000,000	21 012,602	1,79%	1,80%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	102 187,221	8,72%	8,75%
TL 2013-2 B	1000	60 000,000	60 539,704	5,17%	5,18%
ATL 2017-2 C	500	50 000,000	50 252,658	4,29%	4,30%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>57 991,724</b>	<b>58 470,786</b>	<b>4,99%</b>	<b>5,00%</b>
SICAV L'EPARGNANT	561	57 991,724	58 470,786	4,99%	5,00%
<b>Total Général</b>		<b>841 518,187</b>	<b>862 853,553</b>	<b>73,63%</b>	<b>73,84%</b>